

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 mai 2020 à 10h00 à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Valérie BÉLOTTI, Nadine CONTANT, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER, Frédéric RZEPKA, J-Louis JEANSON, Patrick LECOMTE, Sylvette GRANDPIERRE, J-Michel BELOTTI, Isabelle LAGNY RICART

Excusé-e-s :

Administratif: B. CAPPÉ

Le Maire sortant, avant d'ouvrir la séance, remercie vivement :

- Tous les conseillers municipaux de leur présence et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux, Isabelle LAGNY RICART et Jean Michel BELOTTI.
- Les conseillers qui ont proposé leurs services et/ou qui le font encore suite à la pandémie (aide à la personne, courses etc....)

Pour finir, il remercie aussi très chaleureusement les administrés pour leur participation à l'entretien de leur pas de porte, en particulier pour la tonte de l'herbe.

A savoir, les services espaces verts de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der ainsi que le CAT du Meix Tiercelin reprennent le travail en équipe très réduite et par conséquent, il serait souhaitable que chacun, suivant ses possibilités, continue cet entretien.

ORDRE DU JOUR

Installation de l'assemblée délibérante suite au renouvellement général du conseil municipal :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CAPPÉ Michel, Maire sortant, qui a déclaré tous les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

La Charte de l'élu local a été envoyée par mail à chacun des conseillers municipaux

Mme LAGNY RICART Isabelle a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Information est donnée aux conseillers que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le 3^{ème} tour. Idem pour les adjoints.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mmes BELOTTI Valérie et CONTANT Nadine.

➤ ELECTION DU MAIRE

La Présidente de l'assemblée demande « *Qui se porte candidat pour occuper la fonction de maire de la commune ?* »

Seul, M. CAPPÉ Michel se porte candidat.

Résultat du vote à bulletin secret : 10 voix pour M. CAPPÉ Michel et 1 bulletin blanc.

M. CAPPÉ Michel est proclamé Maire dès le premier tour et a été immédiatement installé.

➤ **ELECTION DES ADJOINTS :**

M. le Maire reprend la présidence.

Il indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal fixe à **deux** le nombre des adjoints au maire de la commune.

❖ **Election du 1^{er} adjoint :**

Le maire demande « *qui se porte candidat pour prendre la fonction de 1^{er} adjoint ?* »

Seul, M. OURIET Jean-Luc se porte candidat

Résultat du vote après vote à bulletin secret : 9 voix pour M. OURIET Jean Luc et 2 bulletins blancs

M. OURIET Jean-Luc est proclamé 1^{er} adjoint au maire et immédiatement installé

❖ **Election du 2^{ème} adjoint :**

Le maire demande « *qui se porte candidat pour pendre la fonction de 2^{ème} adjoint ?* »

Seule, Mme CONTANT Nadine se porte candidate

Résultat du vote après vote à bulletin secret : 10 voix pour Mme CONTANT Nadine et 1 bulletin blanc.

Mme CONTANT Nadine est proclamée 2^{ème} adjointe au maire et immédiatement installée.

➤ **INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS ;**

L'indemnité allouée au maire est fixée de droit à 100 %. Toutefois, le conseil peut acter le versement d'une indemnité moindre si le maire en fait la demande.

Le maire propose de fixer son indemnité à 88 % du montant de référence (valeur au 1^{er} janvier 2020)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le conseil municipal reste compétent pour fixer le montant à verser aux adjoints et décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de verser 77 % du montant de référence (valeur au 1^{er} janvier 2020) à chacun des adjoints.

➤ **COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal peut créer en son sein des commissions permanentes dont le nombre varie en fonction des besoins. Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante dans de multiples secteurs d'activités. Le Maire participe de droit à toutes les commissions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

Commission Fêtes et Cérémonies : Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Frédéric RZEPKA, Jean-Michel BELOTTI.

Commission travaux voiries et bâtiments : Jean Luc OURIET, Jean Michel BELOTTI, Jean Louis JEANSON, Pascal POTIER

Commission chemins et plantations : Jean Louis JEANSON, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER

Commission liste électorale : Patrick LECOMTE

Débat orientation budgétaire : Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT

Commission appels d'offres : Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Patrick LECOMTE

Commission salle des fêtes, éclairage, drapeaux : Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Frédéric RZEPKA

Responsable cimetières – tombes – église Arzillières : Valérie BELOTTI

Responsable cimetière – tombes – église Neuville : Nadine CONTANT

➤ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

A voir avec le service concerné.

➤ **DELEGUES DES SYNDICATS MIXTES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la commission locale du :

Syndicat des Transports Scolaires de Vitry le François :

A l'unanimité, titulaire : Patrick LECOMTE

A l'unanimité, suppléant : Isabelle LAGNY RICART

Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne (SIEM)

A l'unanimité, titulaire : Patrick LECOMTE

A l'unanimité, suppléant : Pascal POTIER

➤ Nomination d'un délégué pour :

La prévention routière : M. Frédéric RZEPKA

Défense (Ministère de la Défense) : M Frédéric RZEPKA

➤ **Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer dans la limite de huit le nombre de membres élus et nommés du conseil d'administration du CCAS.

Il fixe ainsi le nombre du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire de la collectivité comme suit :

Quatre membres nommés par le Maire : Gérard RICART, Frédérique RZEPKA, Jean François VIGNERON et Line COIFFIER ;

Quatre membres élus par le conseil municipal : Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Jean Louis JEANSON, Sylvette GRANDPIERRE.

Le Maire rappelle que le CCAS sera dissous au 31 décembre 2020 et que les biens seront transmis à la commune. Par conséquent, la commune se substituera au CCAS pour toutes les actions sociales.

➤ **Délibération pour délégation au Maire de certaines attributions**

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de confier au Maire les attributions en matière de propriétés communales, police, emprunts, marchés publics, louage des biens, contrat d'assurance et acceptation d'indemnité de sinistre, cimetière (concession), acceptation de dons et legs, justice, urbanisme, trésorerie, diagnostic d'archéologie préventive, adhésion aux associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie au Maire toutes les attributions citées ci-dessus.

➤ **Délibération pour renouvellement convention de mise à disposition d'un agent à temps partagé**

Une convention de mise à disposition d'un agent à temps partagé pour les espaces verts a été passée entre la CCVCD et la commune pour 20% d'un temps complet.

La convention arrivant à terme, il est nécessaire de la renouveler dans les mêmes conditions que précédemment.

Le temps d'intervention continuera de faire l'objet d'un règlement financier de la part de la commune vers la CCVCD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement dans les mêmes conditions que précédemment de la convention de mise à disposition de cet agent des espaces verts.

➤ **Dénonciation du bail « droit de chasse gibiers d'eau » par M. Alain BOLLÉ**

Le Maire fait acte du courrier de M. BOLLÉ stipulant qu'il dénonce le bail à compter du 31 décembre 2020.

A voir si quelqu'un est intéressé pour la location.

Affaire à suivre avec Maître LEPAGE, Notaire à Vitry le François.

DIVERS :

▪ La CCVCD réduit la prestation sur les espaces verts. Huit tontes sont prévues or, sur la saison, cela n'est pas suffisant.

Si le CAT du Meix Tiercelin fait cinq tontes, il est réglé pour ces 5 tontes, alors que le transfert de charges ne diminue pas.

Un audit doit être réalisé sur les espaces verts pour nous expliquer comment les entretenir (*tontes raisonnées*).

▪ Jean Louis JEANSON demande s'il doit toujours s'occuper de l'épandage de grève et de l'épavage sur les chemins communaux.

La réponse du Maire est : OUI, rien ne change.

▪ Démoustication

Un passage devrait être réalisé prochainement.

▪ Passage à niveau Grande Rue

Pas de nouvelle de la SNCF. Une relance sera faite.

▪ Antenne téléphone :

Des agents de ATC sont venus prendre des mesures.

Le dossier avance.

Séance levée à 11h30

Le Maire, Michel CAPPÉ

